



Salarié en ESAT

Par Anne82

Bonjour,

Mon fils handicapé travaille en ESAT. Au mois de juillet dernier, les moniteurs ont informé les salariés qu'une journée ne serait pas travaillée car ils avaient une réunion sur la journée. En recevant le bulletin de salaire, on s'aperçoit que cette journée a été payée sous forme de congés payés. Est-ce légal?

De même, les dates de leurs 5 semaines de congés payés leur sont imposées. Cela est-il également légal ?

Merci d'avance pour votre réponse.